

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN**CONSEIL SYNDICAL****REUNION DU 09 AVRIL 2019****Date d'envoi de la convocation : 02 avril 2019**

L'An deux mille dix-neuf et le 09 du mois d'avril (09.04.2019) à 09 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 2 avril 2019, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 9

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 4

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président) a donné pouvoir à Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente)
M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président)
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire)

EXCUSÉS : 5

M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme DEBIAIS Francine**

DELIBERATION N°04/2019-02
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL
M14 DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L.1612-2,

Vu le compte de gestion du Payeur départemental pour l'année 2018, visé de la Direction départementale des finances publiques et du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

Considérant qu'avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Trésorier établit un compte de gestion par budget,

Considérant que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif,

Considérant que les écritures du comptable sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique de se prononcer sur le compte de gestion 2018 établi par Monsieur le Payeur Départemental.

Les résultats du compte de gestion 2018 pour le budget principal M14 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, joints en annexe, sont conformes à ceux du compte administratif 2018 du budget principal M14.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

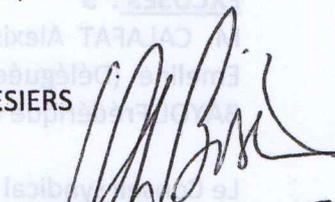
- **APPROUVE**, pour l'exercice 2018, le compte de gestion du budget principal M14 de Tarn-et-Garonne Numérique établi par le Payeur Départemental, comptable public du Département, joint à la présente délibération. Ce compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif 2018 du budget Principal M14 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents s'y référant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Président
 compte-tenu de l'envoi en préfecture le **12 AVR. 2019**
 et de la publication le **16 AVR. 2019**

Fait à Montauban, le 10 avril 2019

Le Président,
 Jean-Philippe BESIERS


Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique
 Hôtel du Département - 100 bd Hubert Guze
 82013 MONTAUBAN cedex
 siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z